

## CHARTRE INFORMATIQUE

La charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ordinateurs et des réseaux dans le cadre des activités du collège. Elle engage l'établissement et tous les élèves utilisateurs, et concerne les activités pédagogiques, éducatives et administratives.

Elle s'appuie sur le respect des lois en vigueur et des valeurs fondamentales de la République, en particulier le principe de neutralité religieuse, politique et commerciale, le respect du droit de propriété.

### L'établissement s'engage à :

- Respecter la loi, en particulier à protéger le droit de l'élève au respect de sa vie privée.
- Assurer la sécurité de l'accès de l'élève au réseau, la confidentialité des informations stockées dans l'espace personnel, le respect de la correspondance.
- Former les élèves à l'usage de l'Internet dans le cadre de référence du Brevet d'Informatique et d'Internet, les informer clairement de leurs droits et de leurs devoirs.
- Filtrer et surveiller les accès à l'internet afin d'éviter dans la mesure du possible toute forme d'agression à l'égard de l'élève aussi bien que vers l'extérieur de l'établissement,
- Informer les autorités des délits constatés.

### Je m'engage à :

#### 1) Pour le réseau :

- à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences négatives sur l'outil informatique et le réseau :

- pas de modification volontaire de la configuration d'un ordinateur, le rendant non conforme à son usage normal habituel
- pas d'introduction volontaire de certains types de logiciels (de décryptage de code de confidentialité, de jeux, ...)
- pas d'intrusion dans les zones du réseau non autorisées
- pas de téléchargement, pas d'installation de logiciels

- à signaler toutes dégradations de matériels constatées

#### 2) Pour son usage :

- à être responsable de mes utilisations :

- pas de connexion avec un autre compte que le mien
- déconnexion systématique en fin de session de travail

- à respecter la législation française sur la propriété intellectuelle :

- pas de copie, de modification de fichiers d'autres utilisateurs sans leurs autorisations
- pas de copies de logiciels commerciaux
- pas de destruction (volontaire ou non) de fichiers d'autres utilisateurs ou de fichiers système

#### 3) Pour Internet :

- à avoir une utilisation raisonnée d'Internet :

- pas d'utilisation d'Internet sans autorisation et hors activité pédagogique
- pas de connexion à des services de dialogue en direct (IRC, ICQ, CHAT ...)
- ne jamais laisser mon nom, mon adresse ou tout signe permettant mon identification
- pas d'incitation, lors d'échanges électroniques, à la violence ou à la haine raciale, la diffamation, les injures, la propagation de fausses nouvelles...

### Sanctions :

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à ce que son accès aux ressources informatiques soit strictement limité aux actes pédagogiques décidés sous la responsabilité des enseignants. Il s'expose également aux sanctions prévues par le règlement intérieur et à des poursuites civiles et pénales.

L'établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles du bon usage des installations et des sites visités.

Je m'engage à respecter cette charte et à tenir, dans l'usage des réseaux, une conduite respectueuse des droits des autres usagers.